



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
+٠١٥٠٤٦٦٠٠٤٦٦ | ٥٣٠٨٠٣ | ٢٤٨٣٠٠١
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX

PRIORITÉS D' ACTIONS 2022

JANVIER 2022

PRIORITÉS D' ACTIONS 2022

Dans le cadre de sa politique de communication autour de ses orientations stratégiques, l'AMMC publie ses actions prioritaires pour l'année 2022 en ligne avec son plan stratégique triennal et après échange avec les acteurs du marché.

En 2021, l'AMMC présentait son plan stratégique 2021-2023 ainsi que ses priorités pour l'année. Dans un contexte particulier de relance économique, l'orientation retenue est centrée sur « **un marché des capitaux au service du financement de la relance économique** ». Les actions qui en découlent sont portées par quatre axes stratégiques à savoir : contribuer à faciliter le recours au financement par le marché des capitaux ; promouvoir un cadre de régulation favorable à l'innovation ; renforcer la protection de l'épargne en consolidant la nouvelle approche de supervision et accélérer la modernisation de l'AMMC en l'inscrivant dans un processus de transformation digitale. C'est dans ces lignes directrices que s'inscrivent les chantiers arrêtés pour 2022 ainsi que les réalisations enregistrées durant l'année 2021, dont notamment :

- | **Facilitation du recours des PME au financement par le marché des capitaux** avec le lancement, en collaboration avec d'autres partenaires, de l'Offre PME permettant, notamment, une réduction des coûts et la simplification des procédures ;
- | **Contribution au développement du marché de la dette privée** avec des évolutions légales et réglementaires permettant d'alléger le processus d'émission et de placement des emprunts obligataires et d'améliorer la protection des investisseurs ;
- | **Opérationnalisation du dispositif encadrant les Conseillers en Investissement Financier (CIF)** à travers la Circulaire de l'AMMC, qui va permettre, dès son homologation, de procéder aux premiers enregistrements de Conseillers en Investissement Financier ;
- | **Renforcement de la supervision du marché et des acteurs** par l'intensification et le ciblage des contrôles ;
- | **Poursuite de l'engagement en matière d'éducation financière**, notamment par la participation de l'AMMC aux rendez-vous annuels d'éducation financière et la publication de capsules animées et de guides sur le fonctionnement du marché des capitaux.

L'AMMC a défini 5 domaines d'actions prioritaires pour l'année 2022 :

1- ENCOURAGER LE FINANCEMENT DES ENTREPRISES PAR LE MARCHÉ DANS UN CONTEXTE DE RELANCE ECONOMIQUE

Face aux besoins importants de financement des entreprises induits notamment par les effets de la crise sanitaire, l'AMMC prévoit de lancer ou de poursuivre une série de chantiers visant à soutenir le financement via le marché des capitaux.

- **Accélérer l'accès des PME au marché des capitaux**

L'encouragement et la simplification de l'accès des PME au financement via le marché des capitaux seront poursuivis en 2022 notamment à travers le déploiement et l'élargissement de l'Offre PME. En effet, des actions de sensibilisation et de communication visant à la faire connaître davantage auprès des entreprises et des professionnels concernés seront menées. De même, des actions seront engagées dans l'objectif d'améliorer et d'ajuster le contenu de l'Offre en fonction des besoins qui auront été exprimés par les PME et d'élargir la base des partenaires de manière à couvrir l'ensemble de la chaîne de professionnels intervenant dans le processus d'accès au marché des capitaux.

Parallèlement, des travaux seront initiés en vue de concevoir, d'une part, des mécanismes de garantie de place en faveur des PME qui souhaiteraient lever des financements sur le marché des capitaux et d'autre part, des solutions d'« agrégation/syndication » des besoins et offres de financements PME de manière à atteindre une taille susceptible d'intéresser les investisseurs institutionnels et d'assurer une meilleure mitigation des risques à travers des fonds de dettes PME par exemple.

Par ailleurs, l'opérationnalisation du Crowdfunding contribuera à favoriser l'accès des TPME au marché des capitaux.

- **Poursuivre le développement du marché de la dette privée**

Dans le prolongement des actions entreprises en 2021, plusieurs chantiers importants sont inscrits dans les priorités de 2022 :

L'ouverture du marché de la dette privée à d'autres catégories d'acteurs n'ayant traditionnellement pas accès à ce marché. L'AMMC contribuera

ainsi notamment à la mise en place du cadre permettant aux collectivités locales de recourir aux financements via le marché des capitaux.

L'amélioration de la sécurité du marché en introduisant des outils et mécanismes permettant au marché une appréciation plus fine du risque lié aux titres de dette. Dans ce cadre, des travaux seront menés afin notamment d'encourager la transparence relative aux transactions ainsi que le recours à la notation et à des contrats d'émission aux meilleurs standards.

- **Consolider le rôle de la gestion d'actifs dans le financement de l'économie**

L'AMMC a amorcé en 2021 plusieurs actions visant à mieux faire connaître les instruments de la gestion collective (OPCVM, OPCC, OPCI et FPCT) auprès des investisseurs et auprès des entreprises en quête de financement.

Ces actions seront poursuivies en 2022 et complétées par des initiatives destinées au grand public pour favoriser l'accès des particuliers aux instruments d'investissement à long terme.

L'AMMC accordera une grande attention à l'élaboration des textes d'application de la nouvelle loi régissant les OPCVM qui permettra d'enrichir la palette des produits offerts sur le marché. L'AMMC accompagnera également le Ministère de l'Economie et des Finances dans l'opérationnalisation des fonds de dette introduits par la loi sur la titrisation et dans l'amendement du cadre légal des OPCC qui permettra de dynamiser le rôle de cet instrument dans le financement de la relance.

Une nouvelle approche visant à fluidifier les procédures d'octroi des agréments des organismes de placement collectif sera adoptée en 2022. Cette approche sera basée sur la standardisation des documents remis par les sociétés de gestion lors des demandes d'agrément de nouveaux véhicules (règlements de gestion, documents d'information, conventions avec les dépositaires, rapports d'expertise...). Les nouvelles procédures tiendront également compte des catégories d'investisseurs ciblés par les fonds permettant ainsi d'instaurer des procédures allégées pour les fonds destinés aux investisseurs qualifiés.

2- FAVORISER LA MISE EN PLACE DE PRODUITS INNOVANTS

Dans l'objectif d'enrichir la palette des instruments financiers disponibles sur notre marché et d'accompagner l'innovation, plusieurs actions seront menées en 2022.

- **Opérationnaliser le financement collaboratif (Crowdfunding)**

Le financement collaboratif constitue une solution de financement alternative pour les entreprises et peut contribuer à enrichir l'offre de financement, notamment pour les jeunes entreprises. Le cadre législatif étant en place, l'AMMC contribuera à la finalisation du dispositif réglementaire en vue d'accueillir, durant 2022, les premières plateformes de Crowdfunding de type investissement. Parallèlement, et selon une approche concertée, l'AMMC concourra à l'émergence d'un écosystème du Crowdfunding à travers une série d'actions d'accompagnement. L'objectif est de mieux faire connaître ce mode de financement collaboratif par la production d'outils pédagogiques à destination du public et des professionnels et l'organisation d'évènements autour de thématiques qui lui sont associées.

- **Elargir l'offre de la finance participative**

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa feuille de route pour la finance participative, et avec l'imminence de l'adoption des arrêtés relatifs aux certificats de sukuk d'investissement et de financement, l'AMMC poursuivra en 2022 les travaux initiés avec le Conseil Supérieur des Ouléma visant à assouplir le processus d'octroi de l'avis de conformité et accompagnera les intervenants souhaitant faire appel à ces nouveaux modes de financement.

Des actions seront, par ailleurs, menées pour compléter la panoplie d'instruments financiers participatifs par des fonds d'investissement participatifs à l'instar des OPCVM *sharia compliant* et l'AMMC accompagnera la Bourse de Casablanca dans la création d'un indice boursier participatif qui permettra d'asseoir les règles de « filtrage » des entreprises cotées.

De même, le dispositif de contrôle et de supervision de ce nouveau marché sera développé à travers l'instauration de règles de gouvernance spécifiques et de nouvelles obligations d'information.

- **Accompagner le développement des Fintech**

Une attention particulière sera portée aux Fintech à travers diverses actions qui seront menées en 2022 telles que :

La mise en place d'un espace dédié sur le portail WEB de l'AMMC à même de permettre aux acteurs opérant dans les technologies en relation avec le domaine financier de pouvoir échanger avec l'Autorité sur leurs projets et le cadre légal et réglementaire qui leur est applicable.

Le lancement de POC (*Proof of concept*) utilisant notamment la Blockchain afin de tester la valeur ajoutée que peuvent apporter ces nouvelles technologies à notre marché des capitaux.

L'élaboration de guide à destination du public et des professionnels afin d'expliquer ces nouveaux concepts et outils (*Robo-advisors, Blockchain et Initial Coin Offering, etc.*).

3- POURSUIVRE LES ACTIONS EN FAVEUR DE LA FINANCE DURABLE

L'AMMC poursuivra son engagement en faveur du développement de la finance durable. Elle lancera à cet effet une série d'actions visant à favoriser l'intégration des aspects de durabilité dans les pratiques des acteurs de marché, aussi bien les émetteurs que les intervenants du marché, à travers notamment l'élaboration d'une série de publications sous forme de recommandations et de guides (guide sur les activités éligibles au financement par des instruments financiers durables; guide sur les diligences à réaliser par les auditeurs et commissaires aux comptes dans le cadre du suivi des émissions durables ; guide sur les Fonds Durables ; recommandations relatives à la publication de l'empreinte Carbone). De même, l'AMMC mènera des actions de sensibilisation sur les aspects ESG et déploiera un outil d'évaluation de la qualité des rapports ESG, élaboré en collaboration avec la Société Financière Internationale, dans l'objectif d'accompagner l'amélioration contenu de ces rapports extra-financiers.

Une réflexion sera également entamée notamment avec les autres régulateurs du secteur financier afin d'avoir une approche coordonnée en vue de favoriser l'intégration progressive des enjeux de durabilité sur les plans légal et réglementaire.

Par ailleurs, l'AMMC maintiendra son implication dans la réflexion sur les sujets relatifs à la finance durable à l'échelle régionale et internationale, à travers sa présence dans le Conseil d'administration de l'OICV, la Présidence de son Comité régional « Afrique & Moyen Orient » et sa participation dans les différents réseaux visant à promouvoir le développement de la finance durable.

4- RAPPROCHER LE GRAND PUBLIC DU MARCHÉ DES CAPITAUX

L'AMMC accorde une place de choix aux actions d'éducation financière en direction du grand public, notamment les personnes physiques.

- **Lancer une campagne de communication grand public**

La stratégie de communication grand public, adoptée en 2021, sera lancée en 2022. Elle sera matérialisée par une série de chantiers qui visent à renforcer la proximité avec le grand public et à étendre son éducation financière. Les supports de cette campagne sont choisis de manière à couvrir un large public et ce, grâce au recours à des canaux à large diffusion. Un plan de déploiement a été défini et comprend notamment une campagne radio, la production de capsules pédagogiques animées et une présence plus forte via les réseaux sociaux et les outils digitaux en général.

- **Améliorer la portée des actions à destination du public par la mobilisation de nouveaux relais**

Pour faciliter la participation des épargnants aux marchés de capitaux et les accompagner dans leur démarche d'investissement par la fourniture d'un conseil approprié, il est impératif de mobiliser à cette fin les professionnels du marché. Un des chantiers prioritaires s'inscrivant dans cette logique, est la mise en œuvre du plan d'action issu de la convention cadre de coopération signée en 2021 entre l'AMMC et le Groupement Professionnel des Banques du Maroc (GPBM). Un large programme a été conjointement établi et vise à favoriser l'accès au marché des capitaux, à travers notamment des programmes d'éducation, de formation et de sensibilisation à destination du public, des TPME et des réseaux bancaires.

L'arrivée prochaine des conseillers en investissement financier devrait également contribuer à cet effort d'éducation des épargnants par la dissémination d'un conseil professionnel et personnalisé. L'AMMC œuvre pour opérationnaliser ce nouveau statut et se tient prête à recevoir et traiter les demandes d'enregistrement dès l'homologation de la circulaire qui encadre cette activité.

5- ADRESSER LES RISQUES EMERGENTS EN DIFFUSANT LES BONNES PRATIQUES ET EN S'APPUYANT SUR LA DIGITALISATION

En 2022, l'adoption de nouveaux outils digitaux permettra à l'Autorité de gagner en efficacité afin de renforcer les bonnes pratiques et d'améliorer les dispositifs de gestion des risques.

- **Accompagner les acteurs dans le développement du marché et l'adoption des meilleures pratiques**

Dans le cadre de sa nouvelle approche de supervision, l'AMMC repensera et optimisera ses échanges avec les associations professionnelles, en intensifiant les échanges et en menant des actions concertées en matière de pistes de développement du marché. De plus, l'AMMC procédera à la production de documents permettant de clarifier certains sujets en formulant des recommandations et en partageant sa doctrine en la matière, afin de diffuser les bonnes pratiques.

- **Renforcer les contrôles en s'appuyant sur la digitalisation**

L'action de l'AMMC en 2022 sera marquée par une intensification des contrôles axés sur les entreprises et infrastructures de marché, la gestion d'actifs et la tenue de comptes titres en combinant les missions générales (SCAN), courtes ciblées (SCRIN) et thématiques (SCOP). En outre, et en vue de partager les principes guidant les missions de contrôles et faciliter leur déroulement, l'AMMC diffusera auprès des intervenants de marché une charte de contrôle et d'enquête qui expose les modalités pratiques d'exercice des missions de contrôle et énonce les principes de bonne conduite devant être observés par les agents de l'Autorité, ainsi que les comportements attendus des entités contrôlées.

Animée par une ambition digitale forte, l'AMMC procédera à la digitalisation des outils de contrôle et d'échange, à travers (1) la mise en place d'un outil « Business Intelligence and Analytics » visant à améliorer les échanges de données et leur analyse en vue de renforcer la surveillance des marchés, (2) l'élargissement du Système d'Echange et de Supervision de l'Autorité de Marché (SESAM) afin d'accompagner les évolutions législatives et réglementaires et (3) la dématérialisation de la gestion des missions d'inspection à travers le déploiement d'une application Web dédiée.

- **Poursuivre les actions en matière de cybersécurité, de LBC&FT et de lutte contre la corruption**

Une action d'accompagnement des acteurs du marché sera menée par l'AMMC en vue de renforcer leur cyber résilience à travers des actions de sensibilisation et l'élaboration d'un guide visant à promouvoir les bonnes pratiques en matière de gouvernance de la cybersécurité et l'adoption du comportement cyber sécuritaire.

En matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, et parallèlement à la démarche de sensibilisation et d'accompagnement des acteurs du marché, l'année 2022 sera consacrée au lancement de contrôles basés sur la cartographie des risques établie en 2021, pour s'assurer de la conformité technique et de l'efficacité du dispositif LBC&FT des intervenants de marché au regard du référentiel du GAFI et du GAFIMOAN.

En matière de lutte contre la corruption, l'AMMC mènera, en étroite collaboration avec l'Instance Nationale de la Probité, de la Prévention et de la Lutte contre la Corruption (INPPLC), des actions de sensibilisation auprès des acteurs du marché et mettra en place un système interne de management anti-corruption (ISO 37001).



الهيئة المغربية لسوق الرساميل
ⵜⴰⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ ⵜⴰⵎⴳⴷⴰⵢⵜ | Maroc | 1985
AUTORITÉ MAROCAINE DU MARCHÉ DES CAPITAUX